

Sujet: [INTERNET] A l'attention du commissaire enquêteur : Observations / Dragage du lac et restauration trait de côte

De : Pierre Cambon <pierjambon@gmail.com>

Date : Thu, 11 Jan 2018 01:45:56 +0100

Pour : pref-amenagement@landes.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Concernant la restauration du trait de côte de Capbreton, un certain nombre d'impacts ne sont pas abordés dans l'enquête publique. Il me semble important d'anticiper et de rappeler les problèmes liés au confortement du pied de dune avec les sédiments prélevés dans le lac d'Hossegor:

Il a été précisé lors de la dernière réunion publique que la plage du Santocha serait interdite d'accès pendant toute la durée du chantier qui s'étend d'octobre à mars, soit 6 mois consécutifs; les porteurs du projet considèrent qu'il n'y a pas de baignade à ce moment-là, et que les "surfeurs peuvent bien aller plus loin..."

Ces plages, Santocha/Prévent, sont certainement les plus fréquentées de la côte atlantique en période hivernale. Les meilleurs compétiteurs du surf français, les sports études de glisse, les sections surf des collèges, les écoles de surf y affluent car cet endroit est abrité avec beaucoup moins de courant que les autres plages et possède un déferlement remarquable quel que soit la taille de la houle. Bloquer l'accès à cette plage sur une période aussi longue est dommageable pour ces activités, et laisse aussi supposer que le risque sanitaire n'est pas nul.

Les couteaux, coques, vers, crabes, hippocampes etc. présents dans les fonds potentiellement pollués du lac, seront aspirés et pulvérisés par des turbines (By Pass) avec le sable vaseux et transférés en pied de dune, en mode décomposition... Le bilan en terme de restauration de la biodiversité reste à démontrer... Ce stockage en pied de dune sera particulièrement nauséabond durant la phase de séchage. Des désagréments visuels (couleur du sable) et olfactifs paraissent inévitables; désagréments confirmés par le représentant du bureau d'études CREOCEAN en réunion publique. Cela pourrait bien durer non seulement au-delà de la période de chantier, mais aussi se répéter de manière récurrente, avec les dragages d'entretien les années suivantes...

N'aurait-il pas été moins risqué de rejeter ces sédiments (si compatibles et non polluants) directement sur l'estran, la marée faisant son travail de dispersion? Il est donc à prévoir un préjudice moral pour les habitants comme pour les touristes durant cette période de séchage.

D'autres désagréments environnementaux sont aussi à prévoir à la vue des dépassements des normes N1 sur certains des échantillons prélevés dans le lac d'Hossegor lors des analyses de Juillet 2016. Ces analyses ont d'ailleurs inquiété le responsable de l'Ifremer dans son compte rendu, parlant de risque significatif pour l'environnement en contact avec ces activités. Avec la dispersion des particules en suspension, les polluants piégés dans les sédiments vont pouvoir être désorbés et passer en phase aqueuse où leur impact toxicologique est en général beaucoup plus grand.

Une solution de mise à terre des sables devrait être jointe au dossier dans le cas où les résultats des prochaines campagnes de dragage confirmeraient la présence d'une pollution persistante dans une des zones du projet car l'article 19 bis pour l'économie bleue validé en

Mars 2016 par l'assemblée nationale, interdit la dispersion des sédiments pollués dans le domaine public maritime à partir de 2020.

Enfin, un bilan du dragage de restauration et des dragages d'entretien du lac devraient être présentés après chaque campagne à un comité d'experts, aux élus locaux ainsi qu'aux associations en lien avec la problématique pour faire un point sur la situation et les initiatives à prendre en fonction des résultats. Rien de cela n'est présent dans le dossier.

En espérant que vous prendrez la mesure des enjeux engagés, je vous prie de croire en l'expression de mes sincères salutations.

Pierre Cambon

Elu d'opposition « L'avenir de Capbreton »

Kinésithérapeute EKS

4, avenue de Verdun

40130 Capbreton

pierjambon@gmail.com